

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

(Soumis par des membres du Groupe de travail d'experts sur la culture et la complexité sociale en collaboration avec les auteurs et les éditeurs du Plan d'action de l'UICN pour la conservation des chimpanzés de l'Ouest 2019-2029)

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LES CHIMPANZÉS CASSEURS DE NOIX DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(*Pan troglodytes verus*)
DÉJÀ INSCRITS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.2.1/Rev.1

**INFORMATIONS PROVENANT DE L'AVANT-PROJET DE PLAN D'ACTION DE L'UICN POUR
LES CHIMPANZES DE L'OUEST**

Compilées et éditées par : Erin G. Wessling, Tatyana Humle, Stefanie Heinicke, Kimberly Hockings, Dirck Byler et Elizabeth A. Williamson

Contributeurs : Nana Kofi Adu-Nsiah, Bala Amarasekaran, Ibrahim Bakarr, Michael Balinga, Benjamin Barca, Elena Bersacola, Christophe Boesch, Ken Cameron, Genevieve Campbell, Frands Carlsen, Jim Desmond, Jenny Desmond, Saliou Diallo, Issa Diarrasouba, Abdoulaye Diarrasouba, Mamady Dioumessy, Fai Djedjo, Aboa Dogui, Marc Fourrier, Benedictus Freeman, Joel Gamys, Jerry Garteh, Annemarie Goedmakers, Blamah Goll, Zoro Bertin Gone Bi, Weedor Gray, Barry Greville-Eyres, Malle Gueye, Annika Hillers, Jessica Junker, Namory Keita, Saiba Mamady Keita, Michelle Klailova, Alexandre Konate, Bashiru Koroma, Lisa Korte, Kane Lamine, Matthieu Laurans, Menladi Lormi, Elizabeth Macfie, Oscar Maldonado, Sulay Mohammed, Mary Molokwu, David Momoh, Peter Moulbah, Nouhou Ndam, Papa Ibnou Ndiaye, Elenora Neugebauer, Liliana Pacheco, Maria Pascual, Kathryn Phillips, Helga Rainer, Johannes Refisch, Aissa Regalla, Tomás Saratscheff, Conrad Savy, Borwen Sayon, Silvana Sita, Tenekwetché Sop, Aly Gaspard Soumah, Doudou Sow, Paul Tehoda, Angélique Todd, Darlington Tuagben, Ansumana Babar Turay, Tina Vogt et Steve Unwin

Citation :

. UICN (2019). *Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés de l'Ouest (Pan troglodytes verus) 2019-2029*. Gland, Suisse : Groupe de spécialistes des primates de la CSE/IUCN.
. UICN (2019). *Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (Pan troglodytes verus) 2019-2029*. Gland, Suisse : Groupe de spécialistes des primates de la CSE/IUCN.

Synthèse

En 2016, l'UICN a élevé le chimpanzé de l'Ouest, le *Pan troglodytes verus*, de la catégorie « en danger » à la catégorie « en danger critique d'extinction » (Humle *et al.* 2016), reflétant son état de conservation de plus en plus désastreux. Il a disparu de trois pays (le Burkina Faso, le Togo et le Bénin) et ne survit aujourd'hui qu'en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Des quatre sous-espèces de chimpanzés reconnues, celle des *Pan troglodytes verus* est la plus menacée (Tranquilli *et al.* 2014 ; Humle *et al.* 2016). De récentes estimations de l'évolution de sa population ont documenté son déclin en nombre (Kühl *et al.* 2017). On estime que sa population a chuté de 80 % entre 1990 et 2014, pour atteindre environ 52 800 individus (Heinicke *et al.* 2019 ; Kühl *et al.* 2017). Parallèlement, les quatre sous-espèces de chimpanzés ont subi une réduction de leur aire de répartition de 20 % en seulement huit ans. Une grande partie de cette contraction peut être liée à la perte d'habitat, outre le braconnage et les maladies.

Dans un contexte de déclin de la population, plus de 10 % de la population actuelle de chimpanzés de l'Ouest occupe un habitat déjà réservé à des plans d'infrastructure à grande échelle (*Heinicke et al.* 2019b) et ce, en plus d'un chevauchement important avec les terres affectées ou adaptées à l'extraction industrielle ou à l'agriculture (Rainer et Lanjouw 2014 ; *Wich et al.* 2014). Une grande partie de la population de la sous-espèce n'est toujours pas protégée, avec seulement 17 % des chimpanzés de l'Ouest vivant dans des aires protégées, laissant 83 % d'entre eux sans aucune protection officielle. Cette sous-espèce est présente dans une région à forte croissance démographique, l'exposant à un conflit direct potentiel avec un développement à grande et à petite échelle. L'Afrique de l'Ouest devrait connaître l'un des taux d'urbanisation les plus élevés au monde (Seto *et al.* 2012) et de développement industrialisé (Rainer & Lanjouw 2017). Il est peu probable que les taux de perte d'habitat ralentissent, mais plutôt qu'ils s'intensifient ; la perte forestière future devrait atteindre 20 % d'ici 2030 et plus de 60 % d'ici 2050 (*Palminteri et al.* 2018). Près de 40 % de ces chimpanzés vivent déjà à moins de 5 km des établissements humains et près de 60 % d'entre eux à moins de 5 km d'une route (*Heinicke et al.* 2019b). Il est donc urgent d'atténuer, de réduire ou d'éliminer les menaces actuelles face à la tendance évidente des pertes de chimpanzés et de tirer parti des possibilités de conservation à mesure qu'elles se présentent.

Dans ce contexte, les chimpanzés de l'Ouest sont clairement en voie d'extinction à moins que des mesures drastiques ne soient prises immédiatement. Pour cette raison, un atelier de quatre jours a été organisé à Monrovia, au Libéria, en décembre 2017 afin de déterminer les actions nécessaires pour assurer la survie des chimpanzés de l'Ouest. Hébergé par la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN (SGA), Flora & Fauna International (FFI) et la Forestry Development Authority of Liberia, l'atelier a réuni 62 participants, dont du personnel des départements gouvernementaux des huit pays de l'aire de répartition du chimpanzé de l'Ouest, des organisations donatrices, des organisations non gouvernementales (ONG) de conservation et de la société civile et des scientifiques internationaux. Ce document rend compte des résultats de l'atelier et détaille une proposition de voie à suivre, en lançant un appel collectif à des actions concrètes pour sauver cette sous-espèce.

Le plan actuel décrit la situation actuelle et les menaces pesant sur le *P. t. verus*, sur la base d'une évaluation par des experts des connaissances scientifiques disponibles à ce jour. Un nombre considérable de nouvelles données nous a renseigné sur la répartition et le schéma de statut de cette sous-espèce depuis précédent le plan d'action, et une analyse approfondie des menaces qui pèsent sur les populations de chimpanzés a conduit à lancer un appel pour s'attaquer à ces menaces et ces facteurs. Plus précisément, l'agriculture de subsistance et le braconnage, y compris la capture d'animaux vivants, ont été identifiés comme les deux plus grandes menaces pour les chimpanzés, suivis par l'exploitation minière industrielle et artisanale, les maladies, les interactions négatives entre les personnes et les chimpanzés, l'agriculture industrielle et le développement des infrastructures routières. De multiples facteurs indirects continuent également de menacer les chimpanzés de la région. Il s'agit notamment de l'incohérences des lois entre les pays, du manque de considération des chimpanzés dans la planification de l'utilisation des terres, de la gouvernance inadéquate de l'industrie, de l'insuffisance des ressources financières et logistiques pour la conservation des chimpanzés et de la faiblesse de la gouvernance environnementale.

Le plan décrit les actions, les méthodes et les indicateurs, identifie les responsables de la mise en œuvre et propose un budget nécessaire à la réalisation des objectifs identifiés dans chaque stratégie. La finalité de ce document est de parvenir à une vision collective :

L'extrait ci-dessous représente des sections relatives à la diversité culturelle et génétique des chimpanzés qui sont incluses dans le Plan d'action pour les chimpanzés de l'Ouest.

Établir une base de référence de la diversité culturelle

Les chimpanzés sont bien connus pour leur culture, dans laquelle différentes communautés présentent des normes culturelles ou des variantes comportementales différentes. La variation culturelle des chimpanzés peut différer d'une échelle à l'autre, allant des communautés voisines (voir, par exemple, Luncz *et al.* 2012) aux régions (voir, par exemple, Kühl *et al.* 2019). La majorité des informations dont nous disposons sur la culture des chimpanzés provient de sites de recherche à long terme (voir, par exemple, Whiten *et al.* 1999), mais notre compréhension du répertoire comportemental des chimpanzés se développe à mesure qu'un nombre croissant de populations non habitées sont surveillées. Il est donc très probable qu'il existe des variantes culturelles non découvertes des comportements des chimpanzés. Cependant, la diversité comportementale est susceptible de décliner dans l'ensemble de l'aire de répartition géographique du chimpanzé de l'Ouest si elle n'est pas prise en compte lors de la planification de la conservation (Kühl *et al.* 2019). Nous devons donc mieux comprendre l'influence des pressions anthropiques sur ces tendances et préserver les mécanismes au niveau de la population qui soutiennent les capacités culturelles. Afin de conserver de manière adéquate la diversité comportementale, il faut d'abord établir une base de référence de la diversité culturelle dans l'ensemble de l'aire de répartition des chimpanzés de l'Ouest afin d'orienter l'action et d'accroître l'attention portée aux populations qui, autrement, pourraient être considérées comme ayant une valeur de conservation inférieure, sur la seule base de leur taille et de leur diversité génétique.

Objectif 2.2 : Au début de l'année 2022, une base de référence sur la diversité comportementale et culturelle des chimpanzés de l'Ouest et leur conservation sera créée.

Tableau 4-7. Actions nécessaires pour établir une base de référence de la diversité culturelle

Actions	Méthodes	Indicateurs	Responsables
Établissement d'une compréhension de base des caractéristiques comportementales et culturelles existantes des populations de chimpanzés de l'Ouest.	Mise en place d'un examen pour identifier les lacunes parmi les données publiées et non publiées existantes.	Création d'une base de données sur la diversité comportementale et culturelle, les gammes géographiques de comportements sélectionnés disponibles. Publication d'un rapport sur les lacunes parmi les données.	Organisations de recherche : Max Planck Institute (MPI) (PanAf, the Pan African Programme: The Cultured Chimpanzee and A.P.E.S., the Ape Populations Environments Surveys Portal), African Primatological Society (APS), Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)
Élaboration d'un protocole officiel pour inclure la collecte d'informations sur la diversité comportementale et culturelle dans les enquêtes de terrain sur les chimpanzés.	Établir un protocole en examinant la méthodologie existante dans le cadre d'un groupe de travail de la SGA.	Le protocole final est disponible.	La Section sur les grands singes (SGA) du Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN (SGA)

Identification des politiques et des pratiques de gestion de la conservation dans lesquelles la conservation de la diversité comportementale et culturelle peut être intégrée, telles que la Convention sur les espèces migratrices, les plans de gestion des aires protégées (AP).	Établir une liste des politiques et des activités de gestion de la conservation et identifier celles dans lesquelles l'inclusion de la conservation de la diversité comportementale et culturelle aurait le plus grand impact.	La liste des politiques et de la gestion de la conservation est disponible.	SGA
Élaboration d'une stratégie visant à inclure la protection de la diversité comportementale et culturelle des chimpanzés dans la conservation des chimpanzés.	Identifier des objectifs spécifiques pour la protection de la diversité comportementale et culturelle par un groupe de travail, ensuite finalisés par une réunion des parties prenantes.	La stratégie est disponible.	Organismes de recherche : MPI (PanAf et APES), APS, CSRS
Élaboration d'un indicateur pour mesurer les progrès de la conservation ciblant la diversité comportementale et culturelle.	Élaboration d'une métrique permettant de mesurer l'apparition et l'abondance de certains traits comportementaux et culturels au fil du temps.	L'indicateur est disponible.	Organismes de recherche : MPI (PanAf et APES), APS, CSRS

Intégration de la culture et de la diversité génétique dans la planification de l'utilisation des terres (LUP)

L'ajout de la culture et de la diversité génétique comme objectifs de conservation des chimpanzés de l'Ouest devrait encourager leur incorporation dans les processus de planification de l'utilisation des terres.

Objectif 6.14 : D'ici à la fin de 2028, un plan de gestion intégrée de l'utilisation des terres et des populations de chimpanzés intégrant la diversité culturelle et génétique sera adopté par les États de l'aire de répartition.

Objectif 6.15 : D'ici 2021, 40 % des plateformes décisionnelles régionales multisectorielles (MSP) existantes contribueront à renforcer la coordination de la conservation des chimpanzés de l'Ouest dans l'ensemble des États de l'aire de répartition.

Objectif 6.16 : D'ici la fin de l'année 2021, les parties prenantes se sont engagées à utiliser ou ont créé des plateformes régionales qui intègrent la diversité culturelle et génétique des chimpanzés dans leur planification.

Tableau 4-18 (suite). Actions nécessaires pour l'intégration de la planification de la conservation dans la LUP à travers les secteurs et les évaluations environnementales stratégiques (EES)

Actions	Méthodes	Indicateurs	Responsables
Élaboration d'une approche standard pour intégrer la diversité culturelle et génétique des chimpanzés dans la LUP, qui inclut les différents secteurs des parties prenantes.	Initier un dialogue avec les parties prenantes afin d'élaborer une approche standard.	Rapport fournissant des recommandations pour intégrer la diversité génétique et culturelle des chimpanzés dans les exercices de LUP.	Le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), West Africa Biodiversity and Climate Change (WA-BiCC), Manu River Union, organisations non gouvernementales (ONG), représentants gouvernementaux.

Objectif 8.11 : D'ici la fin de l'année 2021, les parties prenantes concernées auront publiquement approuvé la valeur de la diversité génétique et culturelle des chimpanzés de l'Ouest.

Objectif 8.12 : D'ici la fin de l'année 2023, la valeur du maintien de la diversité culturelle et génétique des chimpanzés de l'Ouest sera articulée dans les normes de performance ainsi que dans les politiques des institutions de financement et du secteur privé, et la conformité à ces normes sera contrôlée.

Accroître la sensibilisation à la valeur de la diversité génétique et culturelle des chimpanzés

Enfin, comme le souligne la stratégie 2 (lacunes en matière de recherche), les chimpanzés sont l'une des rares espèces dont la culture s'étend à plusieurs populations (voir, par exemple, Whiten *et al.* 1999), et cela mérite une attention spécifique et ciblée en tant qu'outil de conservation (voir, par exemple, Brakes *et al.* 2019 ; Kühl *et al.* 2019). Une fois que des bases de référence culturelles et génétiques suffisantes sont établies (voir Stratégie 2 : lacunes en matière de recherche), des efforts devraient donc être déployés par toutes les parties prenantes non seulement pour préserver le nombre de chimpanzés, mais aussi pour préserver les bases de référence culturelles sur le mérite de la valeur de la diversité génétique et culturelle. Les campagnes axées sur la communication de la culture des chimpanzés, ses similitudes avec la culture humaine et la valeur ajoutée de la conservation de la préservation de la diversité culturelle devraient également être une priorité, tout en soulignant la nécessité d'actions préservationnistes qui ont été proposées ici et par d'autres.

Tableau 4-31. Actions nécessaires pour accroître la sensibilisation à la valeur de la diversité génétique et culturelle des chimpanzés

Actions	Méthodes	Indicateurs	Responsables
Élaboration d'une « feuille de route » pour initier une prise de conscience de l'importance de la diversité culturelle et génétique des chimpanzés parmi les décideurs.	Réunion des parties prenantes de la conservation des chimpanzés de l'Ouest.	Feuille de route élaborée et publiée.	ONG et organismes de recherche
Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et de plaidoyer, renforcer les capacités des décideurs politiques en matière de diversité culturelle et génétique des chimpanzés.	Concevoir une campagne de sensibilisation et d'information.	Intégration du langage de la diversité culturelle et génétique dans les plans/politiques des parties prenantes concernées.	ONG, chercheurs, journalistes environnementaux, groupes de travail sur les espèces

Références

- Brakes, P., Dall, S. R. X. ... Whiten, A. & Rutz, C. (2019). Animal cultures matter for conservation [Les cultures animales sont importantes pour la conservation]. *Science* 363, 1032-1034.
- Kühl H, Boesch C, Kulik L, Haas F, Arandjelovic M Bocksberger, G., McElreath, M.B., Agbor, A., Angedakin, S. et Ayimisin, E.A. (2019). Human impact erodes chimpanzee behavioral diversity [L'impact humain érode la diversité comportementale des chimpanzés]. *Science* 363, 1453-1455.
- Luncz LV, Mundry R. & Boesch, C. (2012). Evidence for cultural differences between neighboring chimpanzee communities [Preuve des différences culturelles entre les communautés de chimpanzés voisines]. *Current Biology* 22, 922-926.
- Whiten A, Goodall J, McGrew WC, Nishida T, Reynolds V, Sugiyama Y, Tutin CEG, Wrangham RW & Boesch C. (1999). Cultures in chimpanzees [Cultures chez les chimpanzés]. *Nature* 399, 682-685.